

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	RES DU LOUVRE
CP - Ville :	53200 CHATEAU GONTIER
Référence client :	_0010700002_
Rapport émis le :	07/11/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 19 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 7 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A 2 page(s)
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 7 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 16 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante Oui

Présence de pièce(s) non visitée(s) Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : RES DU LOUVRE 53200 CHATEAU GONTIER Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0010700002_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Ref donneur d'ordre : CVMAY01 Date commande : 18/10/2016 Date repérage : 18/10/2016 Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Rapport émis le : 07/11/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : GARDENAT Ludovic  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI 4002 V3 Délivré le 23/06/2016		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
PC RDC	Vol 1 (Asc RDC)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 2 (asc R+1)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 3 (asc R+2)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 4 (asc R+3)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 5 (asc R+4)	Machinerie ascenseur	Vol 6 (Machinerie ascenseur)
PC RDC	Vol 7 (Local à velo)	PC RDC	Vol 8 (Local poubelle)
PC RDC	Vol 9 (Cave)	PC RDC	Vol 10 (RDC)
PC RDC	Vol 11 (Hall d'entrée)	PC RDC	Vol 12 (SAS d'entrée)
PC RDC	Vol 14 (Local vo)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 15 (R+1)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 16 (Local vo)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 17 (R+2)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 18 (Local vo)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 19 (R+4)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 20 (Local vo)	PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 21 (R+3)
PC R+1 / 2 / 3 / 4	Vol 22 (Local vo)	plan toiture + masse	Vol 23 (Toiture terrasse)
plan toiture + masse	Vol 24 (extérieures)	facade arriere	Vol 25 (facade arriere)
facade avant	Vol 26 (facade avant)	pignon gauche	Vol 27 (pignon gauche)
pignon droit	Vol 28 (pignon droit)		



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 14 (Local vo)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 9 (Cave)	Flocages	Positif sur analyse	
Vol 12 (SAS d'entrée)	Flocages	Positif sur analyse	
Vol 16 (Local vo)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 18 (Local vo)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 20 (Local vo)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (Local vo)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (Toiture terrasse)	Mitron		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (R+4)	Fibrociment gris sous forme de particules en vrac avec fibres visibles	Positif sur analyse	

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Diagnostic ascenseur : Des réserves sont émises sur les matériaux présents à l'intérieur de la machinerie (moteur...) inaccessible sans démontage des appareils. Une intervention supplémentaire peut s'avérer nécessaire en cas de découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante par les ascensoristes lors de la dépose du groupe de traction.

Commentaire n°2

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux présents autour des menuiseries des étages supérieures (joints et reprises d'étanchéités) non accessibles sans accéder aux logements des locataires afin de réaliser un repérage exhaustif. Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités



Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
PC RDC - Vol 13 (Salle de reunion)	Moyen investigation non mis a disposition	salle de réunion privative. clés non mis à disposition lors du diagnostic



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC R+1 / 2 / 3 / 4												
Vol 15 (R+1) - Vol 17 (R+2) - Vol 19 (R+4) - Vol 21 (R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S66 - S67 - S68 - S69	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8	enduits de débouillage sur mur banché	P8	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (R+3) - Vol 19 (R+4) - Vol 17 (R+2) - Vol 15 (R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S70 - S71 - S72 - S73	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	joints de scellement des parpaings	P9	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Local vo) - Vol 16 (Local vo) - Vol 22 (Local vo) - Vol 20 (Local vo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S74 - S75 - S76 - S77	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	enduit de finition vide ordures	P10	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Local vo) - Vol 20 (Local vo) - Vol 22 (Local vo) - Vol 16 (Local vo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S78 - S79 - S80 - S81	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	rebouchage des conduits	P11	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Local vo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélèvement	plafond droit vide ordures	P12	Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 20 (Local vo) - Vol 22 (Local vo) - Vol 16 (Local vo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S20 - S21 - S22	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	plafond droit vide ordures	P12	Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (asc R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	face avant porte d'ascenseur (rouge/orange)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



PC R+1 / 2 / 3 / 4

Vol 4 (asc R+3) - Vol 5 (asc R+4) - Vol 3 (asc R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S37 - S38 - S39	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	face avant porte d'ascenseur (rouge/orange)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 17 (R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P21	Réalisation d'un prélèvement	enduit sous peinture pailleté multicolores	P21	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples + matériau compact noir	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 17 (R+2) - Vol 19 (R+4) - Vol 21 (R+3) - Vol 15 (R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P21 - S90 - S91 - S92	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P21	enduit sous peinture pailleté multicolores	P21	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples + matériau compact noir	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 15 (R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P23	Réalisation d'un prélèvement	plafond droit	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 21 (R+3) - Vol 15 (R+1) - Vol 17 (R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S93 - S94 - S95	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond droit	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 15 (R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P24	Réalisation d'un prélèvement	sous-face d'escalier	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 17 (R+2) - Vol 19 (R+4) - Vol 21 (R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S97 - S98 - S99	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	sous-face d'escalier	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 15 (R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P28	Réalisation d'un prélèvement	joints de scellement des briques rouges	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 15 (R+1) - Vol 21 (R+3) - Vol 19 (R+4) - Vol 17 (R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P28 - S106	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	joints de scellement des briques rouges	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 17 (R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P30	Réalisation d'un prélèvement	blancs de finition gaines gaz	P30	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse



PC R+1 / 2 / 3 / 4												
Vol 19 (R+4) - Vol 21 (R+3) - Vol 15 (R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S49 - S50 - S51	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P30	blancs de finition gaines gaz	P30	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (Local vo)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S59						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 18 (Local vo)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S60						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 20 (Local vo)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S61						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (Local vo)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S62						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P33	Réalisation d'un prélèvement	plafond dernier étage	P33	Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée + peinture avec couche en toile	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	P35	Réalisation d'un prélèvement	plafond gaine gaz	P35	Fibrociment gris sous forme de particules en vrac avec fibres visibles	Positif	Présence sur analyse	EP
PC RDC												
Vol 7 (Local à velo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P7	Réalisation d'un prélèvement	des locaux poubelle + vélo	P7	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



PC RDC												
Vol 8 (Local poubelle) - Vol 9 (Cave)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S16 - S18	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	des locaux poubelle + vélo	P7	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Cave)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P8	Réalisation d'un prélèvement	enduits de débullage sur mur banché	P8	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Cave) - Vol 10 (RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S17 - S65	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8	enduits de débullage sur mur banché	P8	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P9	Réalisation d'un prélèvement	joints de scellement des parpaings	P9	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (RDC) - Vol 9 (Cave)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P9 - S19	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	joints de scellement des parpaings	P9	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Local vo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	enduit de finition vide ordures	P10	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Local vo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	rebouchage des conduits	P11	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Local vo) - Vol 9 (Cave)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S23 - S28	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	plafond droit vide ordures	P12	Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Local vo)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S24						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 9 (Cave)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	P13	Réalisation d'un prélèvement	beiges perlés	P13	Flocages	Positif	Présence sur analyse	3
Vol 12 (SAS d'entrée)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S29 (P13)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	beiges perlés	P13	Flocages	Positif	Présence sur analyse	3



PC RDC													
Vol 11 (Hall d'entrée)	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S27	plaques desbois vissées						Materiau ne contenant pas d'amiante par nature	
Vol 11 (Hall d'entrée)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P18	Réalisation d'un prélèvement	enduit beige /gris	P18	Matériau plâtreux beige avec couche cartonnée + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 11 (Hall d'entrée)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P18	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	enduit beige /gris	P18	Matériau plâtreux beige avec couche cartonnée + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 1 (Asc RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S40	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	face avant porte d'ascenseur (rouge/orange)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 10 (RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S96	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond droit	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 10 (RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S100	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	sous-face d'escalier	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 10 (RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S44	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	joints de scellement des briques rouges	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse		
plan toiture + masse													
Vol 23 (Toiture terrasse)	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Mitron	B	S106							Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	PC RDC	PC RDC - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - Plan des prélèvements
	PC RDC	PC RDC - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC	PC RDC - MPCA Plafond et faux-plafonds
	PC RDC	PC RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC R+1 / 2 / 3 / 4	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Plan de repérage - Actions menées
	PC R+1 / 2 / 3 / 4	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Plan des prélèvements
	PC R+1 / 2 / 3 / 4	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - MPCA Toutes catégories confondues
	PC R+1 / 2 / 3 / 4	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Machinerie ascenseur	Machinerie ascenseur - Plan de repérage - Actions menées
	Machinerie ascenseur	Machinerie ascenseur - Plan des prélèvements
	plan toiture + masse	plan toiture + masse - Plan de repérage - Actions menées
	plan toiture + masse	plan toiture + masse - MPCA Toutes catégories confondues
	plan toiture + masse	plan toiture + masse - MPCA Toiture et étanchéité
	facade arrière	facade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	facade avant	facade avant - Plan de repérage - Actions menées
	pignon gauche	pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	pignon droit	pignon droit - Plan de repérage - Actions menées



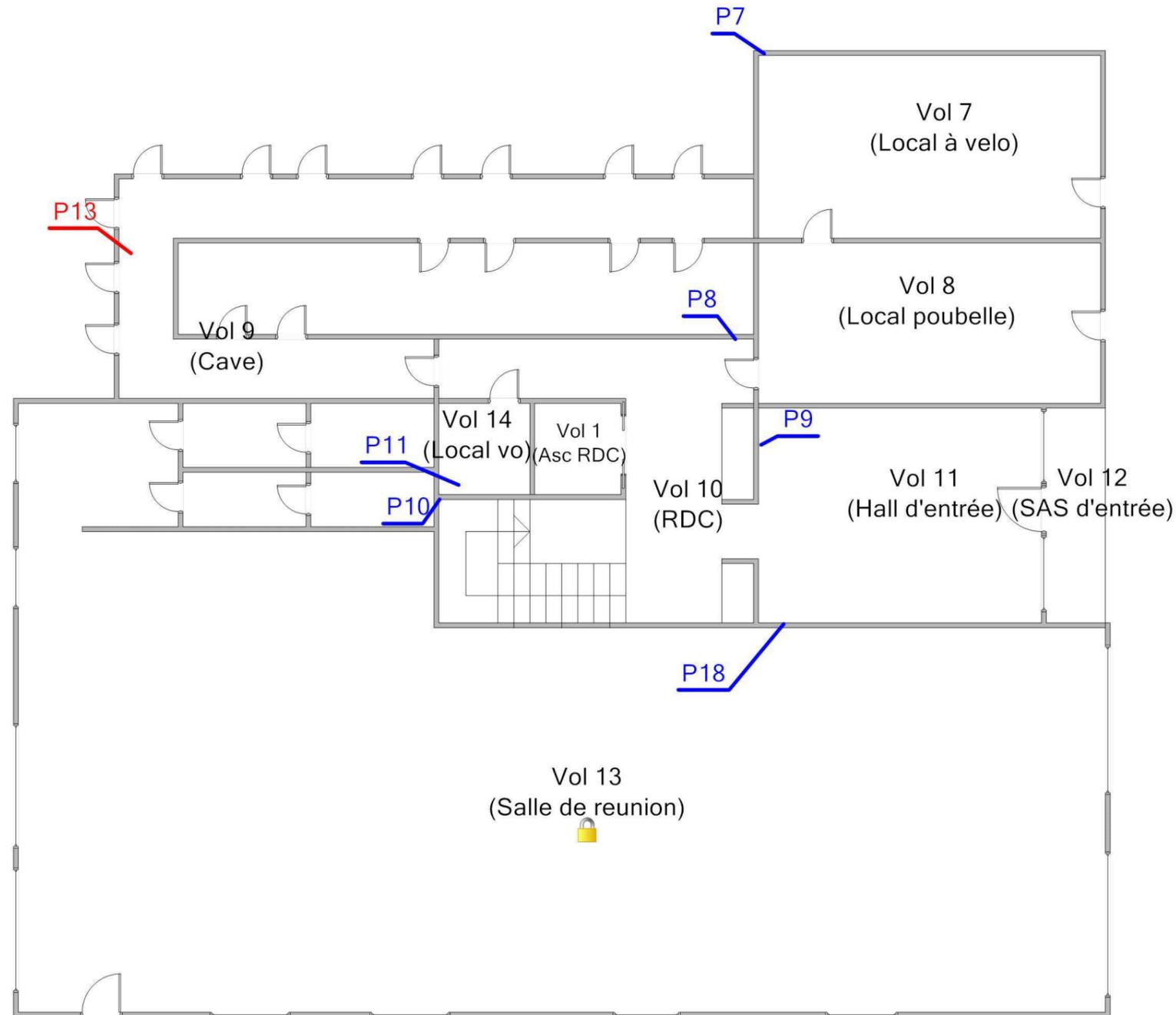
PC RDC - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD000987-1

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

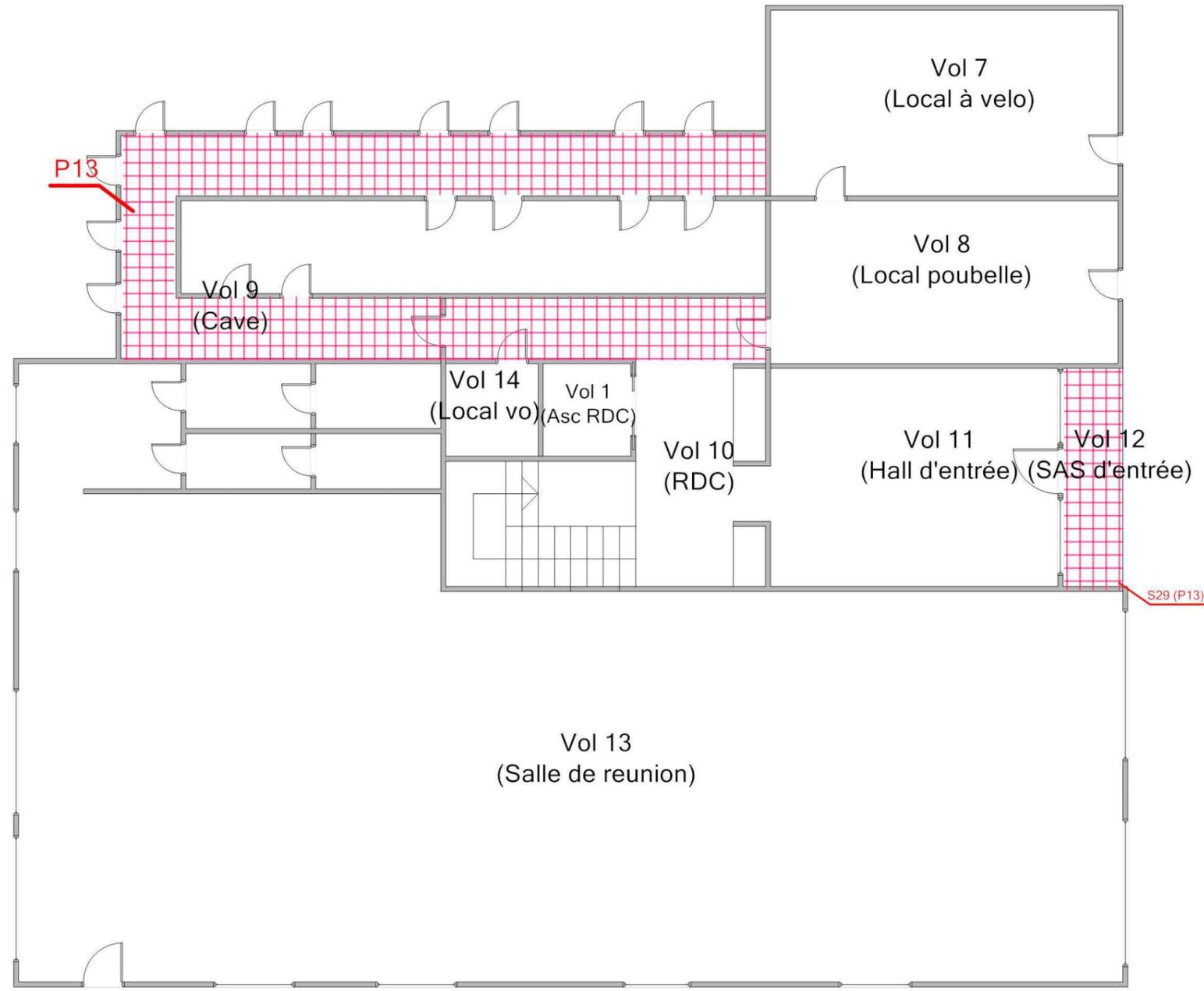
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

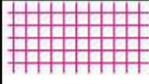
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC RDC - MPCA PLAFOND ET FAUX-PLAFONDS

Référence:
002HD000987-1



Légende

 P13 : Flocages Polystyrène expansé (billes)



Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

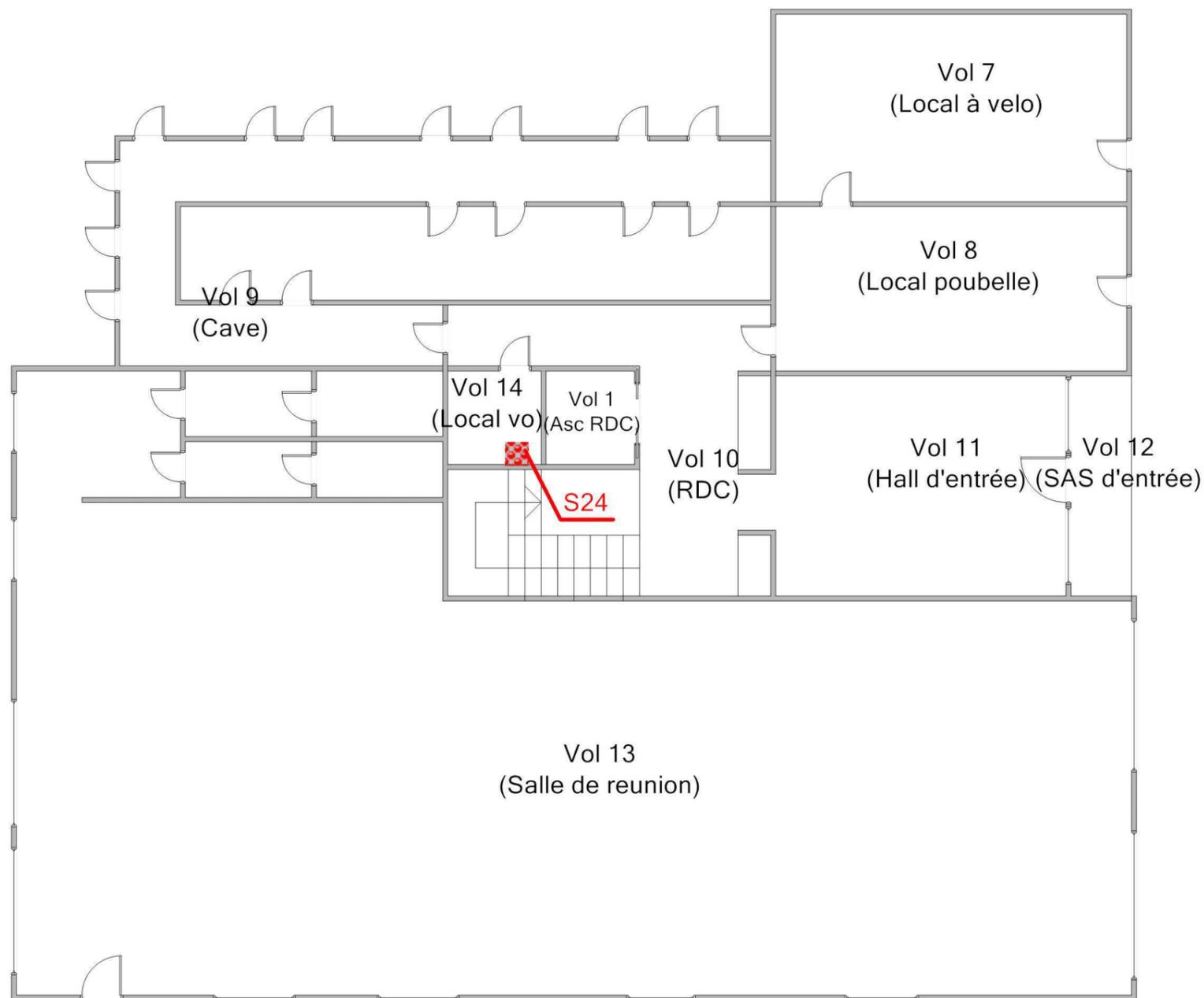
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD000987-1

Légende

 S24: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

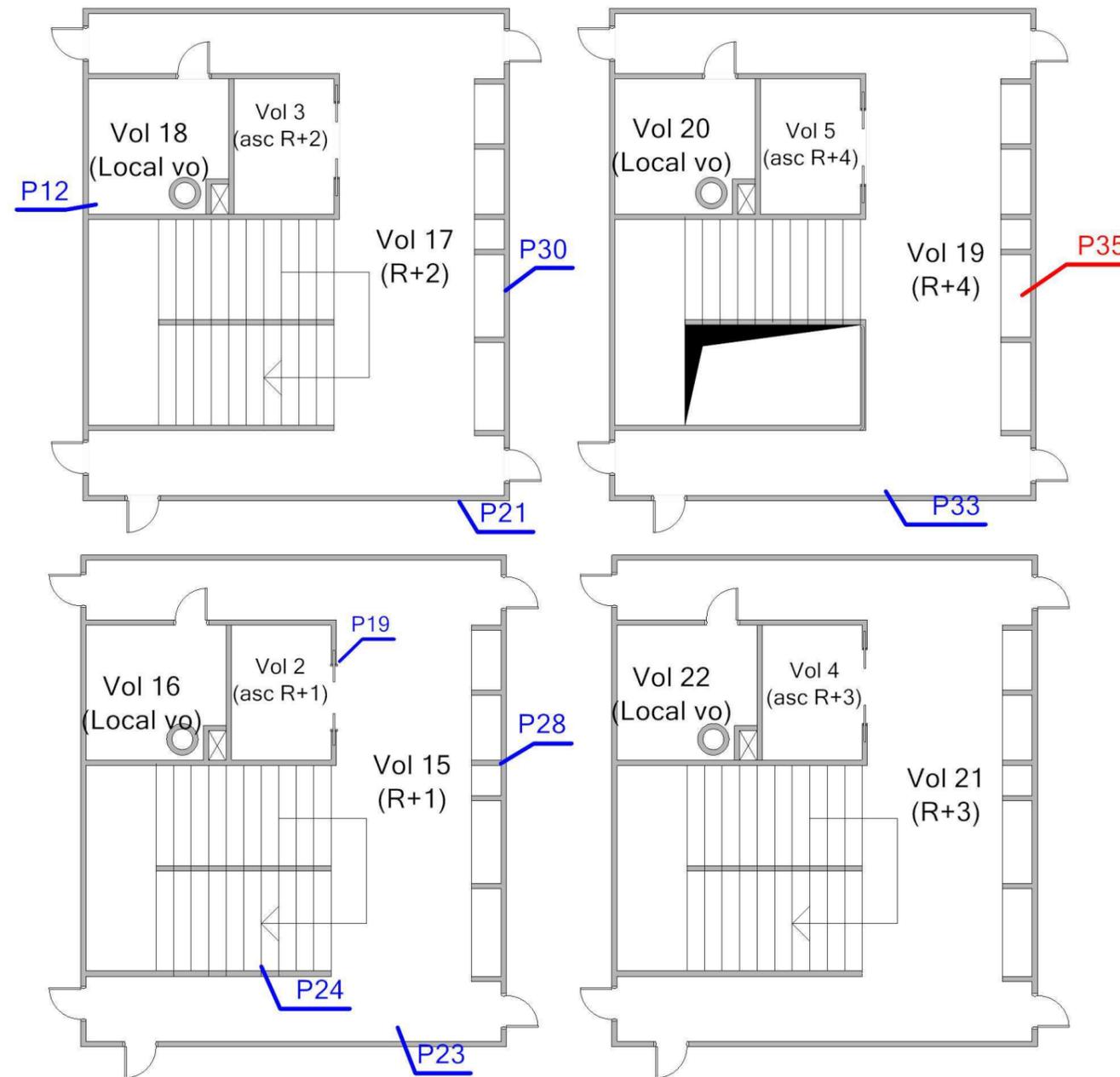
Date intervention
18/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC R+1 / 2 / 3 / 4 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD000987-1

Légende

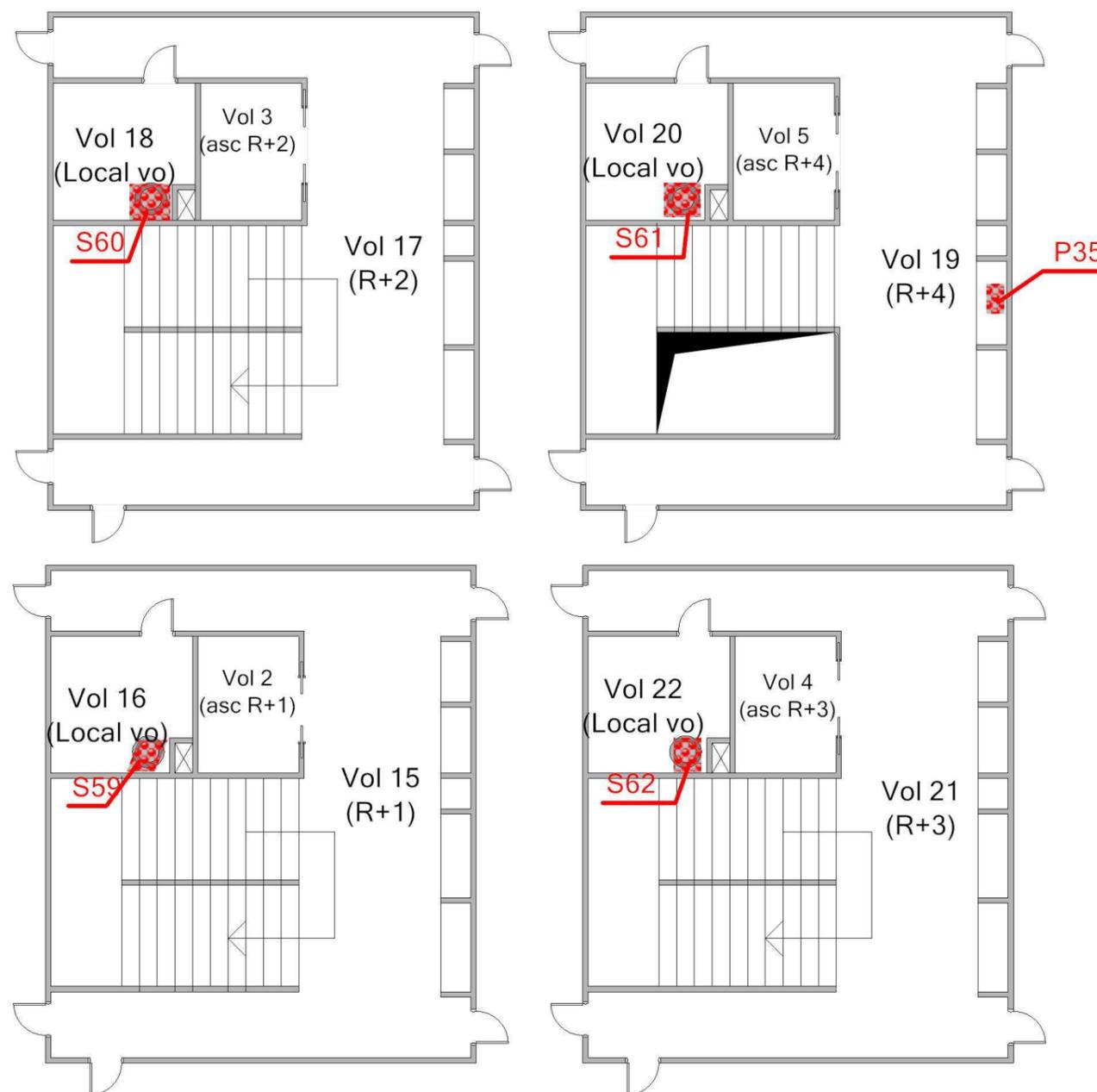


Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic



Légende

	S62: Conduit en fibres-ciment
	P35 : Conduit en fibres-ciment
	S61: Conduit en fibres-ciment
	S59: Conduit en fibres-ciment
	S60: Conduit en fibres-ciment

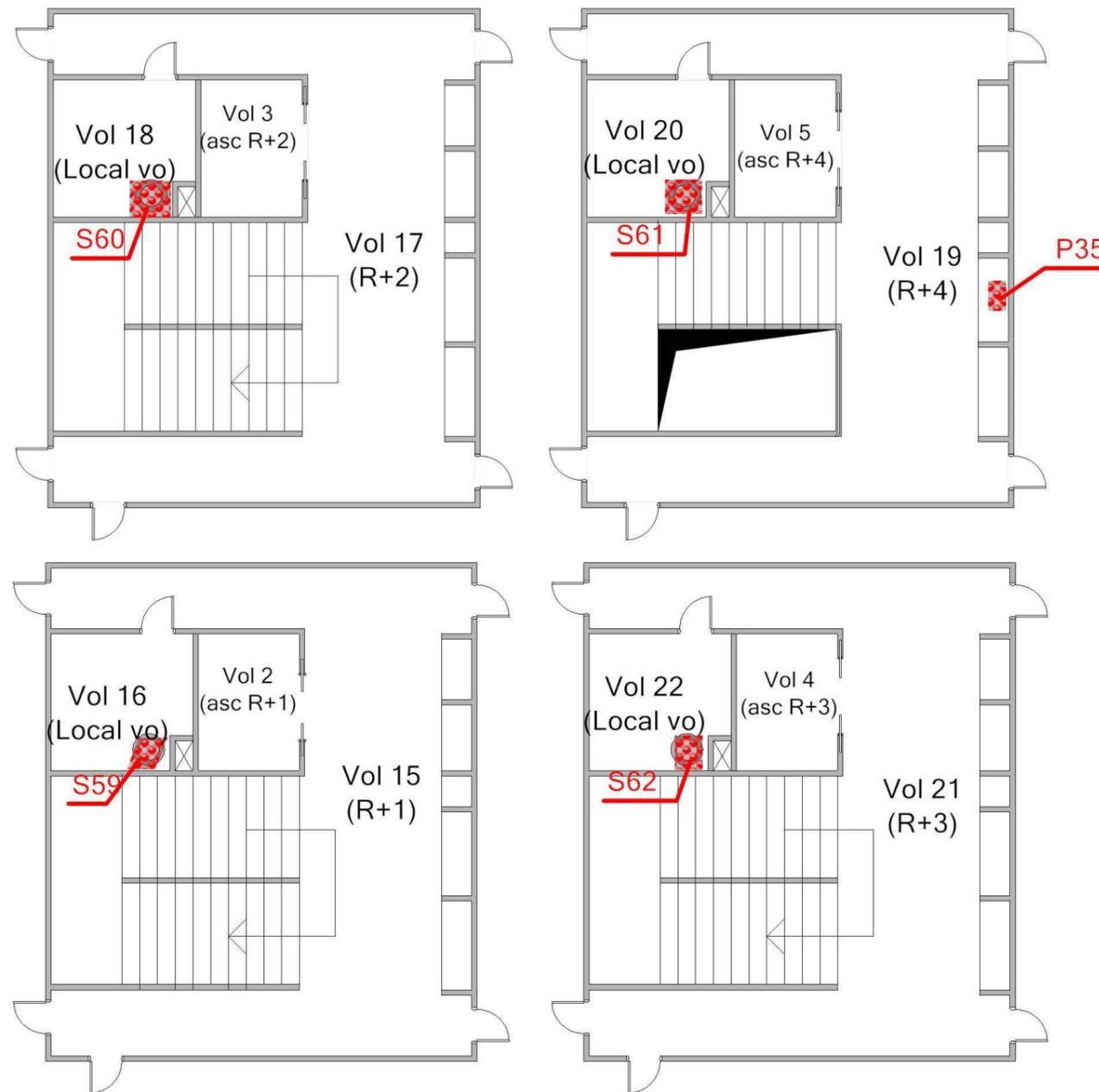


Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic



Légende

	S62: Conduit en fibres-ciment
	P35 : Conduit en fibres-ciment
	S61: Conduit en fibres-ciment
	S59: Conduit en fibres-ciment
	S60: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

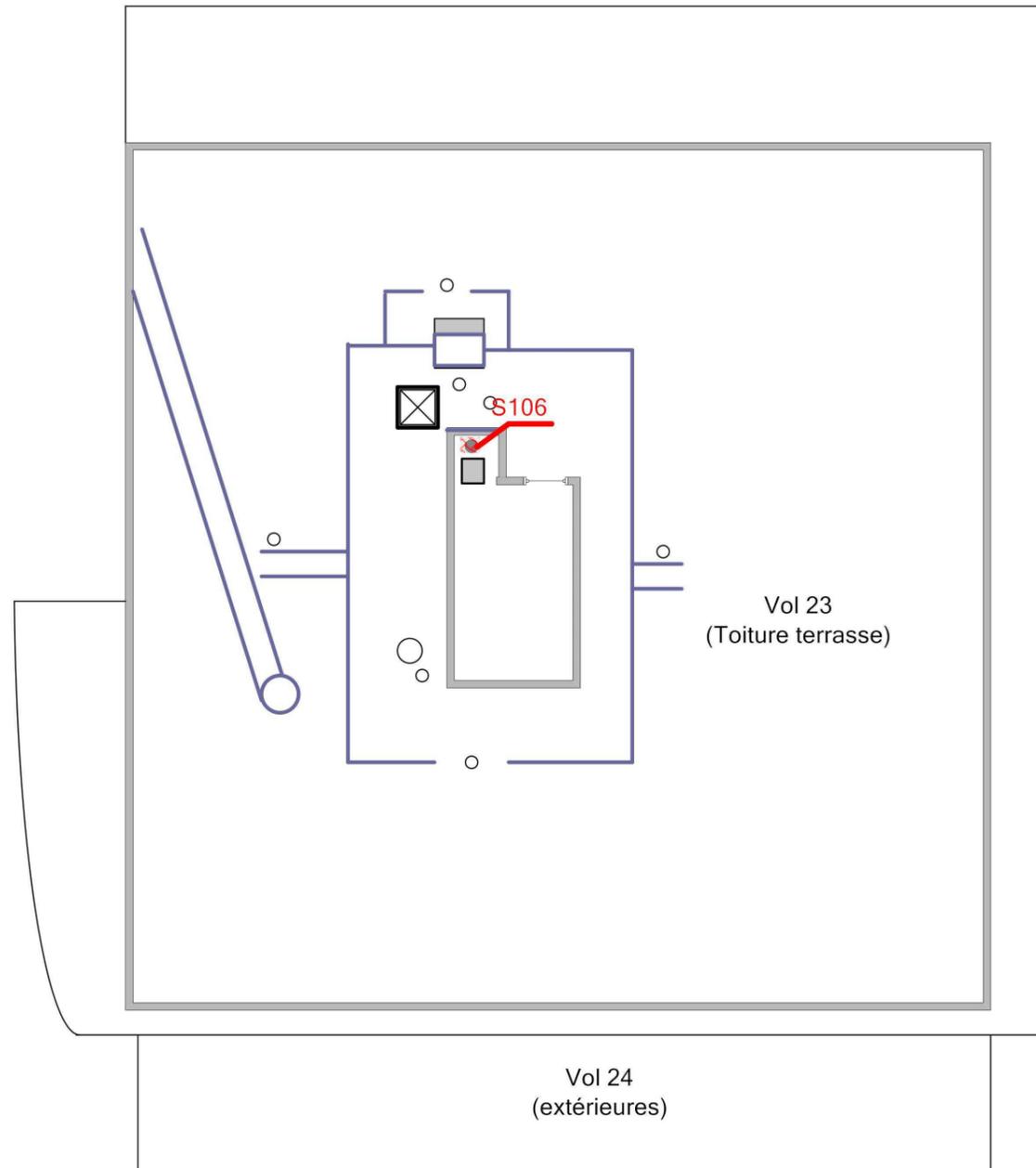
PLAN TOITURE + MASSE - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ

Référence:
002HD000987-1

Légende



S106: Mitron



Adresse du bien
RES DU LOUVRE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages

Date intervention
18/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

Légende



Vol 26
(facade avant)



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RES DU LOUVRE 53200 CHATEAU GONTIER	Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages	18/10/2016	GARDENAT Ludovic

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002HD000987-1 n°12 - 2 (P12)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 18 (Local vo)	Prélevement
002HD000987-1 n°12 - 1 (P12)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 18 (Local vo)	Prélevement
002HD000987-1 n°19 - 2 (P19)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 2 (asc R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°19 - 1 (P19)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 2 (asc R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°21 - 1 (P21)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	Prélevement
002HD000987-1 n°21 - 2 (P21)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	Prélevement
002HD000987-1 n°23 - 2 (P23)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°23 - 1 (P23)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°24 - 1 (P24)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°24 - 2 (P24)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°28 - 2 (P28)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°28 - 1 (P28)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	Prélevement
002HD000987-1 n°30 - 1 (P30)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	Prélevement
002HD000987-1 n°30 - 2 (P30)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	Prélevement
002HD000987-1 n°33 - 1 (P33)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	Prélevement
002HD000987-1 n°33 - 2 (P33)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	Prélevement
002HD000987-1 n°35 - 1 (P35)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	Prélevement
002HD000987-1 n°35 - 2 (P35)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	Prélevement
S59 - 1 (S59)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 16 (Local vo)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S60 - 1 (S60)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 18 (Local vo)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S61 - 1 (S61)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 20 (Local vo)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S62 - 1 (S62)	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 22 (Local vo)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD000987-1 n°7 - 1 (P7)	PC RDC - Vol 7 (Local à velo)	Prélevement
002HD000987-1 n°7 - 2 (P7)	PC RDC - Vol 7 (Local à velo)	Prélevement
002HD000987-1 n°8 - 1 (P8)	PC RDC - Vol 9 (Cave)	Prélevement
002HD000987-1 n°8 - 2 (P8)	PC RDC - Vol 9 (Cave)	Prélevement
002HD000987-1 n°9 - 1 (P9)	PC RDC - Vol 10 (RDC)	Prélevement
002HD000987-1 n°9 - 2 (P9)	PC RDC - Vol 10 (RDC)	Prélevement
002HD000987-1 n°10 - 1 (P10)	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	Prélevement
002HD000987-1 n°10 - 2 (P10)	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	Prélevement

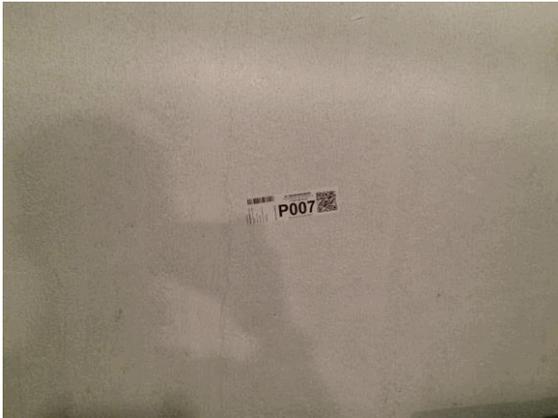


Référence	Localisation	Action
002HD000987-1 n°11 - 2 (P11)	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	Prélevement
002HD000987-1 n°11 - 1 (P11)	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	Prélevement
002HD000987-1 n°13 - 2 (P13)	PC RDC - Vol 9 (Cave)	Prélevement
002HD000987-1 n°13 - 1 (P13)	PC RDC - Vol 9 (Cave)	Prélevement
002HD000987-1 n°18 - 2 (P18)	PC RDC - Vol 11 (Hall d'entrée)	Prélevement
002HD000987-1 n°18 - 1 (P18)	PC RDC - Vol 11 (Hall d'entrée)	Prélevement
S24 - 1 (S24)	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S27 - 1 (S27)	PC RDC - Vol 11 (Hall d'entrée)	Absence : pas d'amiante par nature

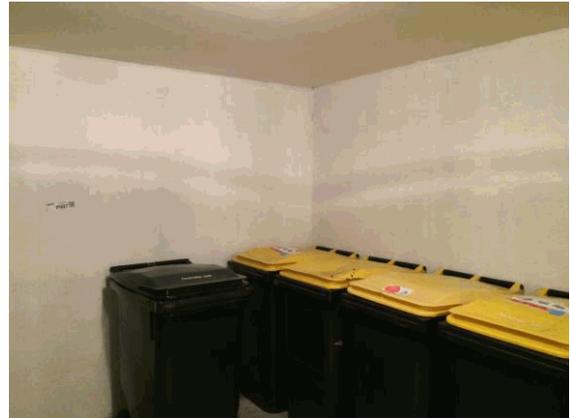
Référence	Localisation	Action
S106 - 1 (S106)	plan toiture + masse - Vol 23 (Toiture terrasse)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



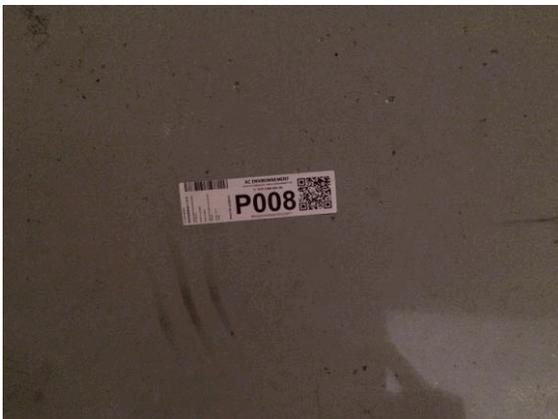
002HD000987-1 n°7 - 1 (P7)



002HD000987-1 n°7 - 2 (P7)



002HD000987-1 n°8 - 1 (P8)



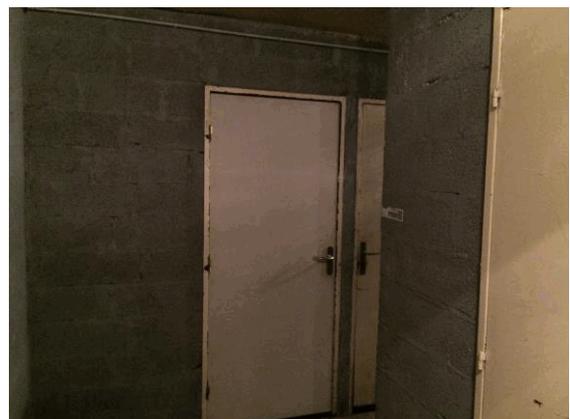
002HD000987-1 n°8 - 2 (P8)



002HD000987-1 n°9 - 1 (P9)



002HD000987-1 n°9 - 2 (P9)



002HD000987-1 n°10 - 1 (P10)



002HD000987-1 n°10 - 2 (P10)



002HD000987-1 n°11 - 2 (P11)



002HD000987-1 n°11 - 1 (P11)



002HD000987-1 n°12 - 2 (P12)



002HD000987-1 n°12 - 1 (P12)



002HD000987-1 n°13 - 2 (P13)



002HD000987-1 n°13 - 1 (P13)



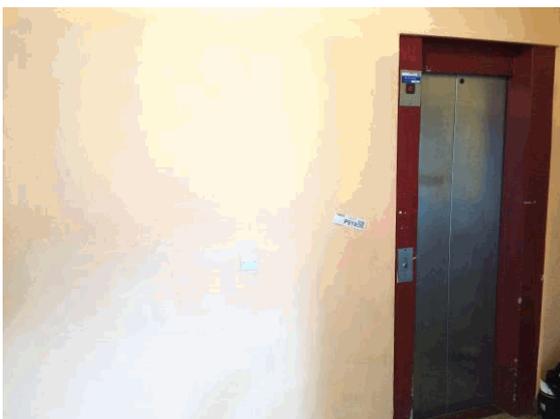
002HD000987-1 n°18 - 2 (P18)



002HD000987-1 n°18 - 1 (P18)



002HD000987-1 n°19 - 2 (P19)



002HD000987-1 n°19 - 1 (P19)



002HD000987-1 n°21 - 1 (P21)



002HD000987-1 n°21 - 2 (P21)



002HD000987-1 n°23 - 2 (P23)



002HD000987-1 n°23 - 1 (P23)



002HD000987-1 n°24 - 1 (P24)



002HD000987-1 n°24 - 2 (P24)



002HD000987-1 n°28 - 2 (P28)



002HD000987-1 n°28 - 1 (P28)



002HD000987-1 n°30 - 1 (P30)



002HD000987-1 n°30 - 2 (P30)



002HD000987-1 n°33 - 1 (P33)



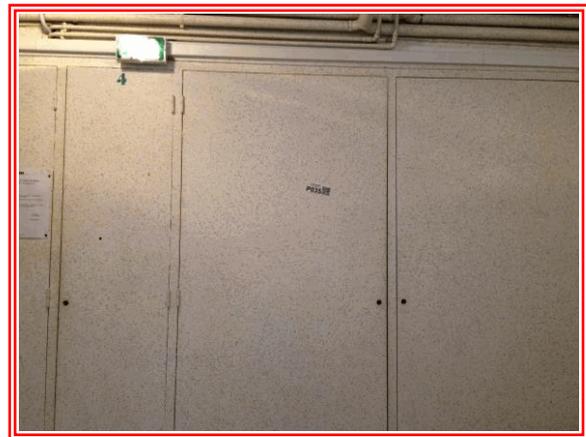
002HD000987-1 n°33 - 2 (P33)



002HD000987-1 n°35 - 1 (P35)



002HD000987-1 n°35 - 2 (P35)



S24 - 1 (S24)



S27 - 1 (S27)



S59 - 1 (S59)



S60 - 1 (S60)



S61 - 1 (S61)



S62 - 1 (S62)



S106 - 1 (S106)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des Flocages

Réf commande :	002HD000987-1	Materiau :	Flocages
Réf mesure :	P13	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 9 (Cave), Vol 12 (SAS d'entrée)
Batiment :			

Protection physique du flocage	Etat de surface et de dégradation du flocage	Protection physique du flocage	Niveau d'exposition du flocage aux circulations d'air	Niveau d'exposition du flocage aux chocs et vibrations	Résultat
Protection physique étanche					1
	Matériau en mauvais état ou matériau en décollement				3
	Matériau enduit ou non avec dégradation(s) locale(s)	Protection physique non étanche (P)	Faible	Faible	1
				Moyen	1
			Fort	2	
			Moyen	Faible	1
				Moyen	1
			Fort	2	
		Pas de protection physique (NP)	Faible	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
			Moyen	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
	Matériau non enduit, non imprégné et en bon état	Protection physique non étanche (P)	Faible	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
			Moyen	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
		Pas de protection physique (NP)	Faible	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
			Moyen	Faible	2
				Moyen	2
			Fort	2	
	Imprégation à cœur en bon état ou enduit de surface en bon état	Faible	Faible	3	
			Moyen	3	
		Fort	3		
		Moyen	Faible	1	
			Moyen	1	
		Fort	2		

Résultat :	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages
Commentaire :	

Rappel des obligations du propriétaire :

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des Flocages

Réf commande :	002HD000987-1	Materiau :	Flocages
Réf mesure :	P13	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 9 (Cave)
Batiment :			

Protection physique du flocage	Etat de surface et de dégradation du flocage	Protection physique du flocage	Niveau d'exposition du flocage aux circulations d'air	Niveau d'exposition du flocage aux chocs et vibrations	Résultat
Protection physique étanche					1
	Matériau en mauvais état ou matériau en décollement				3
		Protection physique non étanche (P)	Faible	Faible	1
				Moyen	1
				Fort	2
			Moyen	Faible	1
				Moyen	1
				Fort	2
			Fort	Faible	2
				Moyen	2
				Fort	2
	Matériau enduit ou non avec dégradation(s) locale(s)				2
		Pas de protection physique (NP)	Faible	Faible	2
				Moyen	2
				Fort	2
			Moyen	Faible	2
				Moyen	2
				Fort	3
			Fort	Faible	2
				Moyen	3
				Fort	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique					1
		Protection physique non étanche (P)	Faible	Faible	1
				Moyen	1
				Fort	2
			Moyen	Faible	1
				Moyen	1
				Fort	2
			Fort	Faible	2
				Moyen	2
				Fort	2
	Matériau non enduit, non imprégné et en bon état				2
		Pas de protection physique (NP)	Faible	Faible	1
				Moyen	2
				Fort	2
			Moyen	Faible	1
				Moyen	2
				Fort	2
			Fort	Faible	2
				Moyen	3
				Fort	3
	Imprégnation à cœur en bon état ou enduit de surface en bon état				1

Résultat :	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
Commentaire :	



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S24	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 14 (Local vo)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S59	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 16 (Local vo)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

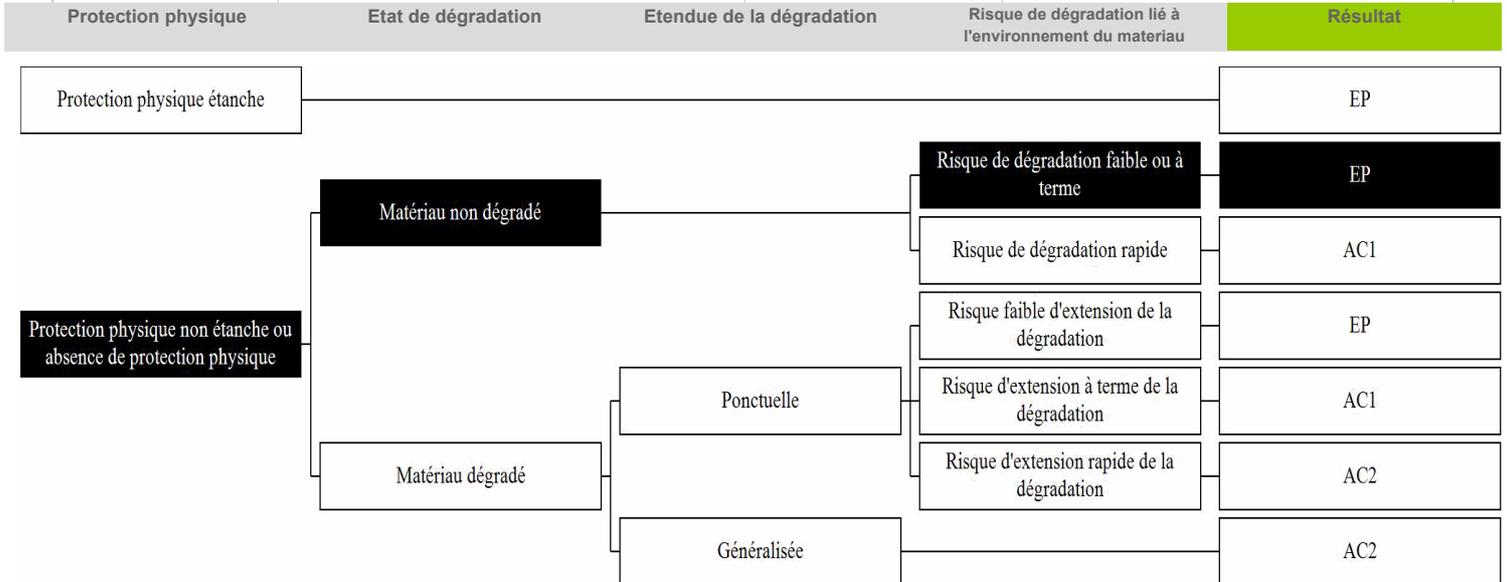
Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S60	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 18 (Local vo)
Batiment :			



Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S61	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 20 (Local vo)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S62	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 22 (Local vo)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Materiau :	Mitron
Réf mesure :	S106	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (Toiture terrasse)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000987-1	Matériau :	Fibrociment gris sous forme de particules en
Réf mesure :	P35	Destination du local :	
Date évaluation :	18/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (R+4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples en vrac non séparable - des locaux poubelle + vélo -	PC RDC - Vol 7 (Local à velo)	
P8	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable - enduits de débullage sur mur banché -	PC RDC - Vol 9 (Cave)	
P9	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable - joints de scellement des parpaings -	PC RDC - Vol 10 (RDC)	
P10	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable - enduit de finition vide ordures -	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	
P11	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable - rebouchage des conduits -	PC RDC - Vol 14 (Local vo)	
P12	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable - plafond droit vide ordures -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 18 (Local vo)	
P13	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages - beiges perlés -	PC RDC - Vol 9 (Cave)	
P18	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Matériau plâtreux beige avec couche cartonnée + peintures multiples en vrac non séparable - enduit beige /gris -	PC RDC - Vol 11 (Hall d'entrée)	
P19	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peintures multiples en vrac non séparable - face avant porte d'ascenseur (rouge/orange) -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 2 (asc R+1)	
P21	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac + peintures multiples + matériau compact noir - enduit sous peinture pailleté multicolores -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	
P23	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable - plafond droit -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	
P24	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - sous-face d'escalier -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	
P28	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac - joints de scellement des briques rouges -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 15 (R+1)	
P30	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - blancs de finition gaines gaz -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 17 (R+2)	

P33	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée + peinture avec couche en toile - plafond dernier étage -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	
P35	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Fibrociment gris sous forme de particules en vrac avec fibres visibles - plafond gaine gaz -	PC R+1 / 2 / 3 / 4 - Vol 19 (R+4)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970





Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3578 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Ludovic GARDENAT
 64 rue Clément Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
 Echantillon ITGA : IT071611-3578
 Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1007 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 7 (Local à velo)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peintures multiples en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac + peintures multiples en vrac non séparable	META le 05/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3579 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3579
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1008 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 9 (Cave)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	META le 05/11/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3580 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3580
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1009 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 10 (RDC)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3581 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3581
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1010 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 14 (Local vo)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3582 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3582
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1011 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 14 (Local vo)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3583 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3583
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1012 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 18 (Local vo)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3584 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Ludovic GARDENAT
 64 rue Clément Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
 Echantillon ITGA : IT071611-3584
 Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1013 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Flocages / Vol 9 (Cave)
Description ITGA	Polystyrène expansé (billes) / Peinture en faible quantité en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Polystyrène expansé (billes) + peinture en faible quantité en vrac non séparable	META le 05/11/2016	Présence de fibres d'amiante (*)	Chrysotile	3

(*) Seules quelques fibres d'amiante ont été détectées

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste





RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3589 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3589
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1018 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 11 (Hall d'entrée)
Description ITGA	Matériau plâtreux beige avec couche cartonnée / Peintures multiples en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau plâtreux beige avec couche cartonnée + peintures multiples en vrac non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3590 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3590
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1019 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (asc R+1)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peintures multiples en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + peintures multiples en vrac non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3592 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3592
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1021 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 17 (R+2)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peintures multiples / Matériau compact noir

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris en vrac + peintures multiples + matériau compact noir	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3594 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3594
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1023 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 15 (R+1)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3595 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3595
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1024 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 15 (R+1)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3599 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3599
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1028 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 15 (R+1)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3601 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3601
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1030 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 17 (R+2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3604 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3604
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1033 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 19 (R+4)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée / Peinture avec couche en toile

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée + peinture avec couche en toile	META le 04/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071611-3606 EN DATE DU 05/11/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-109374
Echantillon ITGA : IT071611-3606
Reçu au laboratoire le : 03/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD000987-1
Dossier client	_0010700002_ RES DU LOUVRE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 4 étages
Echantillon	002HD000987-1035 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit d'échappement / Conduit en fibres-ciment / Vol 19 (R+4)
Description ITGA	Fibrociment gris sous forme de particules en vrac avec fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Fibrociment gris sous forme de particules en vrac avec fibres visibles	MOLP le 04/11/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	2

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste